par les compagnies d'assurance, qui fonctionnent à cet égard, de la même façon que les banques et les sociétés de fiducie.

Dans le cas dont nous sommes saisis aujourd'hui, le montant total de l'investissement direct s'élève à \$7,292,000. C'est beaucoup d'argent, une forte somme qu'on pourrait investir dans l'habitation ou dans des domaines connexes. La société qui retient notre attention en ce moment n'est qu'une des nombreuses sociétés du même genre—il y en a peut-être un millier,—qui font des affaires au Canada. Par conséquent, les sociétés d'assurance possèdent donc probablement un milliard de dollars qui pourraient être réinvestis.

Nous avons eu de nombreux entretiens avec des représentants de sociétés d'assurance et autres sociétés et on a alors fait des propositions. Nous proposons maintenant à cette société qu'elle réfléchisse à certains des changements proposés. L'un deux se rapproche de celui qu'on a apporté dans le cas de la Banque Mercantile, alors qu'on a convenu que la banque aurait un certain temps pour mettre ordre à ses affaires en vue de la vente, ou pour continuer comme avant pendant un certain temps, après quoi, elle était forcée de cesser son activité. Bien des sociétés ont accepté que dix ans après leur enregistrement elles appartiendraient dans une proportion de 51 p. 100 à des résidents du Canada, à des personnes de citoyenneté canadienne normalement, ou bien elles renonceraient à leur activité et disparaîtraient. Je suppose que leur demande figure déjà au Feuilleton ou y sera inscrite sous peu. Certaines compagnies d'assurance ont accepté cette procédure. Les directeurs de sociétés d'assurance m'ont dit-et j'en étais heureux-qu'ils souhaitaient eux aussi que leur société devienne canadienne, au point qu'ils puissent prendre des décisions sans aucune influence de l'extérieur.

J'ai demandé à un Américain qui est propriétaire d'une de ces compagnies pourquoi il voulait s'établir au Canada. Il n'y est pas allé par quatre chemins. Il m'a dit très franchement que le marché au Canada était tellement lucratif que 10 ans après son établissement, la compagnie serait disposée à vendre jusqu'à concurrence de 51 p. 100 de ses actions. La

seul Canadien ne puisse intervenir pour dire valeur des actions vendues représenterait tout si ces modifications sont dans l'intérêt du ce qu'il compterait tirer de son exploitation et pays ou non. Souvent cela ne changerait peut- par la suite, il consentirait à laisser des Canaêtre rien à la situation, mais je soutiens que diens diriger l'entreprise. S'il en est ainsi dans le cas des compagnies d'assurance, la dans le cas d'une de ces compagnies, je souchose a de l'importance. Ce sont là des insti- tiens qu'il doit être de même des autres et tutions financières. Une grande partie des dans les circonstances, je prétends qu'il est fonds hypothécaires dont les gens ont besoin temps que nous demandions à ces pétitionnaidoit venir des épargnes détenues en fiducie res de dire franchement s'ils ont l'intention de faire affaire au Canada par l'intermédiaire d'une société canadienne ou d'une succursale.

> M. le président suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

> M. Gilbert: Monsieur le président, nous traitons maintenant du bill C-101. La note explicative du bill déclare que le seul motif est de changer le nom de la compagnie en celui d'Avco Insurance Company et, en français, L'Avco, Compagnie d'Assurance Générale.

> Si c'était là le seul motif du bill, on pourrait envisager cette demande avec sympathie. Néanmoins, lorsqu'on entend le nom «Avco», on reste perplexe quant à sa signification. Vous vous souviendrez, monsieur le président, que la dernière fois que j'ai abordé le sujet, j'ai déploré qu'on nous ait demandé à nous, au Canada, d'accepter de changer un nom comme «London» avec tout ce qu'il évoquait relativement à la démocratie parlementaire et à la mémoire de ceux qui avaient quitté leur pays pour venir au Canada, pour un nom comme «Avco». Prenez l'autre partie du nom actuel de la compagnie-«Midland». C'est le nom d'une autre région en Angleterre. Je sais que le parrain de ce bill est député de Middlesex. Le Middlesex est un comté dont la réputation est grande en Angleterre et je m'étonne que le député actuel semble approuver le changement de nom tel qu'il est proposé.

> J'ai appris que le nom «Avco» était une abréviation de «compagnie d'aviation». Cela a été dit devant le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques, lorsque le représentant de cette compagnie est venu témoigner, le 10 et le 22 octobre. Lorsqu'on pense en termes de «compagnie d'aviation», on pense aux grandes compagnies des États-Unis. Quant on considère les antécédents de l'Avco et le genre d'activités auxquelles elle participe, on doit songer à toute la question du degré d'expansion horizontale et verticale que l'on constate aujourd'hui dans le monde des sociétés.

> Prenons, par exemple, le cas de M. Paterno, un des témoins appelés devant le comité, à qui l'on a demandé de donner un